

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOSNÉ

Date de convocation : L'an deux mille vingt-trois,
25 mai 2023 le 1^{er} juin, à 20h15
Date d'affichage : Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est
06 juin 2023 réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la
présidence de M. Jean DUPIRE, Maire

Étaient présents : MM Dupire, Veillaux, Le Cuff, Morin, Gillet, Orain, Serra, Chardin, Cervi, Gillet-Pesson, Viscart, Piquion, Foliard, Dugué, Thébault

Étaient absents excusés : MM Blot, Vergnaud, Havard, Boutheloup
Procurations de M. Blot à M. Morin, de Mme Vergnaud à Mme Gillet, de M. Havard à M. Serra

<u>Nombre de conseillers</u>	Formant la majorité des membres en exercice
En exercice : 19	
Présents : 15	M. Dugué a été élu secrétaire de séance
Votants : 15	

Considérant le quorum atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte.

Présentation de l'avant-projet des travaux rues de la Futaie, de Villeneuve et de la Fleuriais

M. le Maire rappelle que le 16 décembre 2021 l'avant-projet relative à la réfection et sécurisation des rues de l'Illet, du Calvaire, de la Futaie, de la Fleuriais et de Villeneuve avait été validé.

La phase projet puis les travaux ont été lancés et achevés pour la partie rues de l'Illet et du Clavaire. Il est souhaité mettre à jour l'avant-projet pour les travaux rues de la Futaie, de Villeneuve et de la Fleuriais. Anaëlle Honoré d'Orchestr'Am, (Assistant à Maitrise d'Ouvrage), qui suit ce projet, présente l'avant-projet finalisé par le cabinet A'DAO URBANISME, maître d'œuvre. L'estimation des travaux est de 323 041.50 € HT pour les trois rues. **Le Conseil Municipal approuve cet avant-projet et le lancement de la phase PRO sur les rues de la Futaie, de Villeneuve et de la Fleuriais.**

Présentation du cahier des charges de l'extension de la maison médicale

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a validé lors du vote du budget le principe d'extension de la maison médicale. Anaëlle Honoré d'Orchestr'Am, (Assistant à Maitrise d'Ouvrage), qui suit ce projet, présente le cahier des charges relatif au marché de maitrise d'œuvre.

71-2023 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 MAI 2023

Approuvée

72-2023 CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT : MODIFICATION DE L'AVANT-PROJET

Approuvée

73-2023 CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT : VALIDATION DE LA RÉMUNÉRATION DÉFINITIVE DU MAITRE D'ŒUVRE

Approuvée

74-2023 CRÉATION D'UN BAR-RESTAURANT : DEVIS RELATIF À LA CRÉATION D'UNE DEUXIÈME SALLE

Approuvée

75-2023 SDE 35 : VALIDATION DE L'OPÉRATION DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUES DE LA FLEURIAIS, DE VILLENEUVE ET DE LA FUTAIE

Approuvée

76-2023 BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Approuvée

77-2023 DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

Approuvée

78-2023 DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN – 7 BELLEVUE

Approuvée

79-2023 AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE PRÉALABLE A LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES SUR LE TERRITOIRE DE L'UNITÉ DE GESTION VILAINE OUEST

Approuvée

80-2023 CONVENTION POUR LE CONTRÔLE DES APPAREILS DE DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE AVEC LA SOCIÉTÉ SAUR

Approuvée

81-2023 CESSIION DU BIEN SITUÉ 17 RUE DU CALVAIRE

Approuvée

DIVERS

- **Acquisition d'abri vélos** : M. Veillaux, expose qu'il y a lieu d'acquérir deux nouveaux abri-vélos : un pour la mairie, un pour l'école/pôle médical. Il présente différents devis. Ceux-ci seront soumis à validation auprès de la plateforme ALVEOLE+ afin d'obtenir une subvention.

Fin de séance 22h00

Le Maire,
Jean DUPIRE



Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune.

L'intégralité du procès-verbal de la séance sera publiée sous forme électronique de manière permanente gratuite sur le site internet de la commune.

www.gosne.fr